



CDEN du 19 décembre 2013

Déclaration commune du SNUDI-FO 95 et de la CGT Educ'action 95

Monsieur le Préfet, madame la Directrice académique, mesdames et messieurs,

Au nom des syndicats SNUDI-FO 95 et CGT Educ'action 95, nous tenons à vous faire savoir que nous ne siégerons pas à ce CDEN, consacré pour bonne partie à l'application du décret Peillon sur les rythmes scolaires à la rentrée 2014 dans l'ensemble des communes du département.

A trois reprises, par la grève nationale, partout dans le pays, les enseignant-e-s du premier degré, avec les personnels territoriaux, ont exigé le retrait, puis la suspension et l'abrogation de ce décret et sa réécriture.

Dans le Val d'Oise, la grève fut une réalité indéniable :

trois grèves nationales (12 février, 14 novembre et 5 décembre) ont rassemblé et mis en évidence le rejet de cette réforme par la quasi-totalité de la profession et des personnels territoriaux avec leurs organisations syndicales FO, CGT, SUD et SNUipp FSU.

Sans compter les 20% des élèves passés aux nouveaux rythmes en lieu et place des 80% comme objectifs du ministère et les réticences de nombreuses municipalités allant – comme à Bagnolet ou Vitry – à annoncer leur refus de mettre en place la réforme.

Toute cette année, les personnels et nos organisations syndicales ont exprimé leur rejet de ce décret, renforcés dans nos convictions par les retours d'expériences dans les communes passées aux nouveaux rythmes :

Sur l'organisation concrète, c'est la désorganisation du travail, fatigue accrue des élèves, confusion entre le scolaire et le périscolaire, mais également fatigue de tous les personnels, problèmes graves de sécurité...

Sur le fond, transfert des missions d'enseignement aux communes, remise en cause de la gratuité de l'école, pilotage au PedT, aggravation des inégalités territoriales et finalement aggravation des inégalités sociales...

Somme toute, une réforme qui se traduit par une dégradation des conditions de travail des personnels enseignants, atsems, animateurs, et d'apprentissage des élèves. Une mauvaise réforme.

Pour toute réponse, le ministre a osé la provocation : la marche forcée par l'annonce de l'annualisation des obligations de service des enseignant-e-s du primaire sur postes fractionnés ou de remplacement. C'est-à-dire une casse du statut. Annonce heureusement suspendue depuis.

Et un nouvel abaissement des taux d'encadrement du périscolaire : encore plus d'enfants par atsem ou animateur.

Monsieur le Préfet, madame la Directrice académique, parce que la lutte continue et pour respecter les mandats de nos organisations syndicales respectives et l'expression claire de nos milliers de collègues, nous ne siégerons pas à un CDEN qui consistera à décliner l'application d'un décret massivement rejeté.